****

Enquête PEDT

Synthèse du questionnaire diffusé

en avril-mai 2023

Sommaire

[Préambule 2](#_Toc152606830)

[Organisation du Projet Educatif de Territoire sur les communes 2](#_Toc152606831)

[La continuité éducative 3](#_Toc152606832)

[Le partenariat 5](#_Toc152606833)

[Les besoins repérés et les effets sur le public 5](#_Toc152606834)

[En Conclusion 6](#_Toc152606835)

# Préambule

**Les communes participantes** :

Bellefontaine, Saint-Esprit, Ducos, Saint-Joseph, Case-Pilote, Le Diamant, Le Marin, Saint-Pierre, Anse d’Arlet

**Situation générale** :

21 communes sont signataires d’un Plan mercredi, soit une couverture de 62%

7 communes élaborent leurs projets

6 communes non adhérentes

Pour l’année scolaire 2023-2024, la Martinique compte 103 accueils collectifs de mineurs (ACM) déclarés en *périscolaire* sur le temps du mercredi.

Ils sont organisés par 24 organisateurs déclarés ; principalement les Caisses des Ecoles.

4 associations, organisatrices d’ACM, gère le Plan Mercredi pour le compte d’une collectivité.

**12661** places sont ouvertes, dont 5113 (40 %) à destination des moins de 6 ans, et 7451 (60%) à destination des 6-13 ans.

A titre de comparaison, 31423 élèves étaient scolarisés en 1er cycle sur l’année scolaire 2022-2023[[1]](#footnote-1).

7344 en maternelle,

11865 en élémentaire,

12214 en primaire.

# Organisation du Projet Educatif de Territoire sur les communes

Un comité de pilotage existe dans chacune des 9 communes.

Il se réunit au moins une fois par an, voire plusieurs fois par an pour plus de la moitié d’entre-elles.

Composition du comité de pilotage (acteurs les plus souvent cités) :

* Le comité de pilotage est composé systématiquement d’élus : le maire, ou élus en charge des affaires scolaires, jeunesse et culture, et des représentants de l’éducation nationale : directeurs ou directrices d’écoles, Inspecteurs de circonscriptions.
* Dans la plupart des cas, participent également les personnels administratifs de la commune (DGS, CCAS, coordonnateur PEDT) et les personnels responsables de l’encadrement du périscolaire (directeurs et coordonnateurs ALSH, référents périscolaires), ainsi que les associations responsables du périscolaire (Caisse des Ecoles, fédérations d’éducation populaire).
* Les associations sportives et culturelles de la commune sont fréquemment citées (6 fois sur 9)
* Les parents sont moins souvent représentés (cités 5 fois sur 9).
* Les institutions partenaires (CAF et DRAJES) ne sont cités que 3 fois.

Les commentaires concernant l'organisation des comités de pilotage fournissent les éléments suivants:

1. **Un cadre co-construit** : Il existe souvent une volonté politique de mettre en place un cadre coconstruit pour le Projet éducatif du territoire, permettant la participation de tous les acteurs. Des réunions préliminaires sont organisées pour définir les objectifs du projet et les suivre par la suite.
2. **La participation du personnel** : Les séances de présentation et de préparation du projet impliquent l'ensemble du personnel, ce qui, dans certains cas, a contribué à la réussite et à la mise en place d'activités de qualité. Toutefois, les changements de directions dans les instances (ex. : Caisse des Ecoles) perturbent le bon déroulement du projet.
3. **Des suggestions d'amélioration** : Il est suggéré d'organiser des réunions thématiques en amont du comité de pilotage pour enrichir les travaux, éventuellement en associant des experts par domaine thématique. La fréquence trop faible des réunions peut également s’avérer problématique.
4. **L’impact du COVID** : La pandémie de COVID-19 a eu un impact sur la fréquence et l'efficacité des réunions. Elle a entraîné des retards dans la mise en place optimale du projet.

# La continuité éducative

Les réponses à la question "Qu'évoque pour vous la continuité éducative?" mettent en évidence les points clés suivants :

1. **L’articulation entre le temps scolaire et le temps hors scolaire** : La continuité éducative vise à mieux coordonner le temps passé à l'école et le temps en dehors de l'école. Elle cherche à établir des liens cohérents entre ces temps éducatifs, allant au-delà des apprentissages strictement scolaires.
2. **Une mission éducative globale** : Elle prend en compte l'enfant dans son ensemble, pas seulement en tant qu'élève, dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Elle cherche à lutter contre les inégalités de destin en offrant un soutien global.
3. **La collaboration avec divers partenaires** : La continuité éducative implique la collaboration avec différents acteurs, y compris les partenaires communautaires, pour offrir une variété d'activités visant à favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement de l'enfant.
4. **Des objectifs spécifiques** : Elle vise à contribuer à la réussite éducative, à la socialisation, à l'acquisition de l'autonomie, à promouvoir l'égalité des droits à l'éducation, à renforcer la cohérence éducative entre les projets d'école et les projets péri et extra-scolaires, et à améliorer l'intégration des enfants en situation de handicap.
5. **La cohérence éducative** : La continuité éducative cherche à harmoniser les différents apprentissages de la vie de l'enfant, que ce soit formel, informel ou non formel. Elle implique de travailler en collaboration avec différents partenaires pour éviter de fragmenter les réponses éducatives données à l'enfant.
6. **Articulation des projets et des équipes** : Pour assurer cette continuité, il est nécessaire de rechercher la cohérence, de développer des projets coordonnés et de travailler en équipes pluridisciplinaires. Cela inclut l'articulation entre le temps scolaire, le temps périscolaire et le temps extrascolaire.
7. **Lien entre scolaire, périscolaire et famille** : La continuité éducative nécessite un lien fort entre l'école, les activités périscolaires et la famille, ainsi que l'implication de tous les acteurs éducatifs pour offrir un soutien complet à l'enfant.

Pour les répondants, la continuité éducative vise à garantir un parcours éducatif fluide et cohérent pour chaque enfant, en impliquant l'ensemble de la communauté éducative et en intégrant différents domaines de la vie de l'enfant au-delà de l'école. Elle cherche à favoriser la réussite scolaire, l'épanouissement personnel et à réduire les inégalités éducatives.

Concrètement, elle se traduit par…

Des relations soutenues et approfondies entre l’Ecole et l’ALSH dans seulement deux communes sur les neuf. Des relations jugées fréquentes mais superficielles dans trois cas sur neuf, **peu fréquentes voire absentes dans les quatre autres communes.**

Ce partenariat se manifeste sous la forme de :

1. **Coordination lors d’événements majeurs** : Les écoles et les activités périscolaires collaborent lors d'événements clés de l'année, tels que le Carnaval et "Noël Bo Kay", impliquant les animateurs, les directeurs d'écoles, et les agents périscolaire, ainsi que lors d’événements culturels locaux tels que la fête patronale, les commémorations et les hommages.
2. **Collaboration pour des projets spécifiques** tels que la réhabilitation de la bibliothèque de l'école primaire, des rallyes d'orthographe, des projets ponctuels comme l’aide à la pratique des langues vivantes.

Ces modes de collaboration sont régulièrement cités, mettant en évidence des relations centrées sur des questions logistiques, de gestion de matériel et de partage de locaux.

Le partenariat orienté sur l’articulation pédagogique des temps scolaires et périscolaire est quant à lui assez peu mentionné. Les choix d’activités s’appuient rarement sur les projets d’écoles.

En guise d’interprétation, il apparaît que les acteurs de terrain sont conscients des enjeux liés à la continuité éducative, partagent des objectifs communs, mais que l’opérationnalité se réduit bien souvent à des logiques ponctuelles de partage d’équipements et d’organisation d’événements.

Quelle est la place des parents ?

Dans trois projets sur les neuf, les parents ne sont pas associés.

Dans les six autres communes les parents sont impliqués de deux manières :

* + Ils participent aux activités (bourses aux livres, confections de costumes, dons en matériel, accompagnement des enfants lors de sorties…)
	+ Ils sont invités à des réunions d’information, café des parents, temps d’échanges et de dialogue, conférences, débats, etc.

Dans quelques cas, des représentants de parents participent aux réunions du comité de pilotage local et peuvent contribuer à la définition des objectifs et au suivi des actions.

La participation des parents aux réunions d‘information et au comité de pilotage est jugée fréquente dans trois cas, dans les six autres communes elle est estimée rare ou peu fréquente.

La prise en compte des rythmes de vie de l’enfant

Dans la plupart des communes, des actions visant à prendre en compte l’aménagement des rythmes de l’enfant sont développées.

#

# Le partenariat

A l’exception des membres du comité de pilotage, les partenaires les plus souvent mentionnés sont :

* + Les associations sportives,
	+ Les associations culturelles et les espaces muséographiques, bibliothèques, cyberbases,
	+ Diverses associations locales, telles que le centre socioculturel, l’association du troisième âge, des ONG, associations de riverains…

Ce partenariat est estimé suffisant et en adéquation avec les besoins pour plus de la moitié des répondants, voire riche et dynamique. Pour deux d’entre eux, il est jugé rare et insuffisant.

La synthèse des réponses concernant le partenariat met en évidence les points suivants :

1. **Un développement progressif du partenariat** grâce à l'impulsion donnée lors de la refondation du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) et l'arrivée de nouveaux élus. Cette démarche a permis de regrouper des actions et des projets associatifs autour d'objectifs communs, de gérer les financements et les projets de manière plus efficace, et de mutualiser les ressources, créant ainsi une nouvelle dynamique.
2. **La variété des associations et activités** : Le partenariat local est efficace en raison de la diversité des associations offrant un large éventail d'activités artistiques, culturelles et sportives, telles que le Bèlè, le tennis, le football et la musique.
3. **Un besoin de renfort dans le partage d'informations** : Bien que le partenariat fonctionne dans l'ensemble, il est mentionné qu'il mérite d'être renforcé, en particulier en ce qui concerne le partage d'informations sur les actions éducatives.
4. **Des partenaires impliqués dans plusieurs dispositifs : Les neuf communes signataires d’un Plan mercredi, émargent aussi pour la plupart au CLAS (six) et au RAEAPP (cinq). Quelques-unes participent également à « l’Ecole ouverte » (trois) et une aux « Colos apprenantes ».**

# Les besoins repérés et les effets sur le public

Les principaux besoins repérés chez les enfants, classés en trois catégories :

* **Épanouissement global de l'enfant :**
	+ **Développement physique par la pratique d'activités sportives et la natation.**
	+ **Gestion des émotions et respect des règles pour le bien-être émotionnel et social.**
	+ **Lutte contre l'obésité et le harcèlement numérique pour la santé et la sécurité.**
* **Ouverture sur le monde et citoyenneté :**
	+ **Connaissance des institutions et développement de la citoyenneté pour une meilleure compréhension de la société.**
	+ **Diversification des activités pour élargir leurs horizons.**
	+ **Favoriser le vivre ensemble et le respect de tous pour un environnement harmonieux, en développant les relations intergénérationnelles par exemple**
* **Socialisation et éducation :**
	+ **Temps de loisirs éducatifs et divertissants pour le développement cognitif et créatif.**
	+ **Écoute, attention, et autonomie chez les élèves pour une éducation positive.**
	+ **Préparation à la responsabilité citoyenne chez les élèves en élémentaire.**

**Les ressentis des personnes ayant répondu au questionnaire à propos du PEDT :**

**ressentis plutôt positifs :**

* + **Le PEDT favorise l’accès des enfants aux activités sportives :** oui (9),
	+ **Le PEDT favorise l’accès des enfants aux activités culturelles :** oui (8), un peu (1)
	+ **Le PEDT lutte contre les inégalités** : oui, grâce à des actions ciblées (7) , non pas du tout (2)
	+ **Le PEDT favorise l’apprentissage de la citoyenneté**: oui (7), un peu mais de manière superficielle (2)

**ressentis plutôt mitigés :**

* + **Le PEDT favorise la réussite scolaire des élèves :** oui grâce à des actions ciblées (5), un peu mais de manière superficielle (4)
	+ **Le PEDT développe la mixité sociale**: oui (5), peu voire pas du tout (3)
	+ **Le PEDT favorise le développement du partenariat local :** oui (5), peu voire pas du tout (4)
	+ **Le PEDT prévient les formes de violence et de discrimination**: un peu voire pas du tout (5), oui (3)
	+ **Le PEDT aide les parents dans leur rôle éducatif**: un peu voire, pas du tout (5), oui (4)
	+ **Le PEDT favorise l’inclusion des enfants en situation de handicap :** un peu voire, pas du tout (5), oui (4)

Les répondants estiment que le PEDT à un impact positif sur le développement des enfants, mais leurs impressions sont nuancées : une personne estime que le PEDT n’a pas d’effets visibles, sept estiment que des progrès sont visibles chez certains enfants, mais difficiles à évaluer concrètement. Une personne estime que le PEDT joue de manière très significative dans le développement des enfants.

**De leurs points de vue, c’est dans l’accès aux activités sportives et culturelles, et l’apprentissage de la citoyenneté que le PEDT joue le mieux son rôle. Ainsi que dans la lutte contre les inégalités.**

En revanche les impressions sont plus nuancées concernant les effets du PEDT sur la réussite des élèves, l’inclusion, l’accompagnement éducatif des parents et le développement du partenariat local.

C’est dans la prévention de la violence et des discriminations que les effets sont les moins ressentis.

# En Conclusion

À partir de l'analyse des réponses obtenues dans cette consultation, plusieurs conclusions peuvent être tirées en vue d'améliorer le dispositif :

1. Renforcer l'implication des parents :
	* Encourager une participation plus active des parents aux réunions du comité de pilotage et aux activités périscolaires.
	* Créer des espaces de dialogue réguliers entre les parents, les enseignants, et les animateurs pour mieux comprendre les besoins des enfants et favoriser une approche plus globale de l'éducation.
2. Promouvoir une cohérence éducative :
	* Mettre l'accent sur la coordination entre les temps scolaires, périscolaires, et extrascolaires pour assurer une continuité éducative plus efficace.
	* Encourager le partage d'objectifs pédagogiques et la mutualisation des ressources entre l'école et les activités périscolaires.
3. Développer des partenariats éducatifs plus solides :
	* Favoriser une collaboration plus étroite avec une variété de partenaires, y compris les associations sportives, culturelles, et d'autres acteurs locaux.
	* Mettre en place des mécanismes pour un partage efficace d'informations et une coordination plus fluide entre les différents acteurs impliqués.
4. Adapter le PEDT aux besoins spécifiques des enfants :
	* Prendre en compte les besoins individuels des enfants en situation de handicap pour garantir une réelle inclusion.
	* Évaluer régulièrement les effets du PEDT sur la réussite scolaire, la prévention de la violence, et la lutte contre les inégalités pour ajuster le dispositif en conséquence.
5. Développer des formations pour les acteurs du PEDT :
	* Offrir des formations aux enseignants, aux animateurs, et aux autres acteurs impliqués pour renforcer leurs compétences en matière de coordination et de continuité éducative.
	* Sensibiliser à l'importance de l'écoute des besoins des enfants et de l'implication des parents.
6. Encourager des échanges d'expériences entre les communes :
	* Favoriser la mise en réseau des différentes communes pour partager les bonnes pratiques, les réussites, et les défis rencontrés dans la mise en place des PEDT.
	* Créer des espaces de dialogue et de réflexion entre les acteurs pour apprendre les uns des autres.
1. Source : Académie de Martinique [↑](#footnote-ref-1)